Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-117-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) — M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)

N° 2026-117 : Attribution d'une subvention exceptionnelle en solidarité avec les sinistrés de la commune de Pomas (Aude)

VU l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales à mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire,

CONSIDÉRANT que le lundi 24 août dernier, en fin d'après-midi, une tornade a brutalement frappé la petite commune de Pomas (1000 habitants), située dans l'Aude (Occitanie), en blessant une quarantaine de personnes, et en ravageant de nombreuses habitations,

CONSIDÉRANT que le bilan matériel fait ainsi état de 300 habitations impactées sur 500, dont une centaine qui ne sont plus habitables, voire entièrement détruites, bilan auquel s'ajoute la destruction de plusieurs équipements publics, dont la Mairie et l'école communale,

CONSIDÉRANT que la Ville de Longvic souhaite témoigner de sa solidarité à l'égard de cette petite commune, et de contribuer au soutien de ses sinistrés,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame la Maire de Longvic, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer à cette intention une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association des Maires de l'Aude,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS